

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2004/000388**
n° de gestion : **1988B01599**
n° SIREN : **344 400 056 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 08/01/2004 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

KHORUS société à responsabilité limitée

67 rue Des Rancy 69003 Lyon -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale ordinaire (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

KHORUS

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 7.622,45 EUROS
SIEGE SOCIAL : LYON (69003)
67, RUE DES RANCY

344 400 056 RCS LYON

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE
DU 1^{ER} DECEMBRE 2003**

L'an deux mille trois,
Et le premier Décembre,
A onze heures,

les associés se sont réunis, en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le gérant.

Monsieur Camen BOUTARFA préside la séance en qualité de gérant associé.

Sont présents ou régulièrement représentés :

- | | |
|--|-----------|
| - Monsieur Azzdine BOUTARFA,
propriétaire de | 13 parts |
| - Monsieur Camen BOUTARFA,
propriétaire de | 474 parts |
| - Mademoiselle Samira RAACHI,
propriétaire de | 13 parts |

Soit un total de

500 parts

Monsieur Camen BOUTARFA constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Les associés, tous présents, déclarent pouvoir valablement délibérer, sans avoir à statuer sur les conditions de validité de leur convocation.

Puis Monsieur Camen BOUTARFA rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission de Monsieur Camen BOUTARFA de son mandat de Gérant ; nomination en ses lieu et place de Monsieur Benedetto FERRIGNO.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport à l'assemblée générale,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis il est rappelé que le rapport et le texte des résolutions ont été adressés aux associés non gérants, quinze jours avant la date de l'assemblée.

Lecture est ensuite donnée de ces documents, puis la discussion est ouverte.

Après une brève discussion, personne ne demandant plus la parole, Monsieur Camen BOUTARFA met aux voix la résolution suivante :

RESOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale, prenant acte de la démission de Monsieur Camen BOUTARFA de son mandat de Gérant, décide de nommer en ses lieu et place pour une durée indéterminée et avec effet du 1^{er} décembre 2003, savoir :

. Monsieur Benedetto FERRIGNO, né le 24 octobre 1954 à GRENOBLE (Isère), de nationalité française, demeurant à LYON (69002) 35, rue Tupin.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Benedetto FERRIGNO, intervenant aux présentes, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et n'être frappé d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de lui en empêcher l'exercice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

A handwritten signature in black ink is written over the stamp. The signature is a cursive scribble that starts with a vertical line, loops around, and ends with a long horizontal stroke extending to the right.